

APPEL A PROJETS

Fonds de soutien CIVIS destiné aux jeunes chercheur·e·s pour l'organisation d'activités de recherche

Dans le cadre du développement de l'alliance CIVIS à l'UNIL et de valorisation de la recherche, un fonds de soutien à l'organisation d'activités de recherche destiné aux chercheur·e·s en début de carrière, à savoir doctorant·e·s, premier·ères assistant·e·s et post-doctant·e·s, est mis en place. Concrètement, la Cellule CIVIS met au concours des financements pour organiser des activités de recherche de type séminaires ou colloques scientifiques, journées de recherche, mise en place de journal clubs, etc. Le montant alloué par projet est de 8'000 francs maximum. Les fonds alloués peuvent couvrir la participation des intervenant·e·s provenant des [universités européennes membres de l'alliance CIVIS](#).

La [Cellule CIVIS](#) de l'UNIL peut soutenir les personnes intéressées à déposer un projet dans leurs démarches de recherche de partenaires et/ou participant·e·s au sein des universités membres de l'alliance. Elle peut également être mobilisée dans le cadre, par exemple, de diffusion d'appels à communication.

Objectifs

Plus spécifiquement, ce financement vise à :

- Valoriser la recherche initiée par les jeunes chercheur·e·s de l'UNIL, dans un contexte international
- Soutenir le développement de réseaux académiques entre les institutions membres de CIVIS
- Faire émerger des projets de recherche internationaux et l'intégration des jeunes chercheur·e·s au sein de ceux-ci

Admissibilité

L'objectif de ce fonds de soutien est de valoriser et de visibiliser la recherche effectuée par des chercheur·e·s en début de carrière. Toutefois, afin d'encourager l'intégration des jeunes chercheur·e·s au sein de réseaux de recherche, nous encourageons à ce que les propositions d'activité incluent la participation de chercheur·e·s seniors afin de favoriser l'échange d'expériences et de conseils.

Les activités proposées doivent être portées par des jeunes chercheur·e·s de l'UNIL, avec l'accord de leur supérieur·e hiérarchique.

Présentation de la demande

Les dossiers doivent obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Le nom et l'affiliation du ou de la requérant-e
- La présentation de l'action de recherche visée
- Les motivations à organiser cette activité (par exemple : élargissement du réseau scientifique, partage de méthodologies, présentation de chapitres de thèse, discussion autour d'une thématique de recherche rarement abordée à l'UNIL, etc.)
- Un budget
- L'accord écrit du ou de la supérieur-e hiérarchique

La Cellule CIVIS est à disposition pour l'accompagnement de la création du projet et de son budget.

Critères de sélection

Jusqu'à **5 projets** peuvent être financés par ce fonds de soutien à la recherche CIVIS. Les projets soumis seront évalués par un comité de sélection sur la base de plusieurs critères à savoir :

- La pertinence de l'activité proposée
- L'apport du projet quant à la thématique proposée
- La/les motivation(s) à organiser l'activité proposée
- L'adéquation entre activité proposée et résultats escomptés

Critère optionnel :

- Les suites envisagées au projet pour maintenir une collaboration entre les participant-e-s à l'activité proposée

Financement

Un montant à hauteur de **8'000 CHF maximum** peut être alloué par projet. Les catégories de dépenses admissibles à ce financement sont les suivantes :

- Frais de transport des participant-e-s provenant d'universités CIVIS
- Frais de séjour des participant-e-s provenant d'universités CIVIS
- Frais logistiques d'organisation de l'événement (location de salles, fournitures, communication, impressions, etc.)
- Frais de réception selon les règles en vigueur à l'UNIL

Un financement supplémentaire pourra être envisagé si l'activité organisée donne lieu à une publication (actes de colloque, publication collective, etc.) ou à de futures activités de recherche.

Les activités proposées peuvent être ouvertes à des participant-e-s et intervenant-e-s d'universités hors l'alliance CIVIS. Toutefois, les frais engendrés par leur participation doivent être pris en charge par d'autres sources de financement.

Délai de dépôt des projets

Le délai de dépôt des projets est fixé au **30 novembre 2024**. Le processus d'évaluation aura lieu durant le mois de décembre et sera communiqué début janvier.

Les projets sont à envoyer à Léa Moreau (lea.moreaushmatenko@unil.ch), adjointe Recherche CIVIS. Léa Moreau est à votre disposition pour toute question relative à ce fonds de soutien.

Délai de réalisation de l'activité prévue

L'activité financée par le fonds de soutien à la recherche CIVIS devra être réalisée **au plus tard le 31 décembre 2025**. Le rapport d'activités est dû, au plus tard deux mois, après la réalisation de l'activité.